

Horaires

MAIRIE

Poste - Bibliothèque

Internet public

02.97.22.61.19

Tous les matins

sauf mercredi et dimanche

9h-12h (SAMEDI : 11h45)

Les mardi et jeudi (hors
juillet-août) : 15h-17h

Déchetterie Point-Clos

02.99.07.71.47.

LUNDI et MERCREDI :

8h30-12h30 / 13h30-18h.

SAMEDI :

8h30-12h30 / 13h30-17h30

Numéros utiles

Médecins

02.97.22.60.60 (Mauron)

02.97.68.42.42 (Régulateur)

Hôpital (Ploërmel)

02.97.73.26.26

Infirmières (Concoret)

02.97.22.78.69

URGENCES : 112

114 (pour malentendants)

POMPIERS : 18

POLICE : 17

L'AGENDA

14 juin – Allumage du four communal.

14-15 juin – Bienvenue dans mon jardin.

15 juin – Journée du patrimoine de pays.

20 juin – Fête de la musique.

25 juin – Repas du club du val aux fées.

29 juin - Vide-grenier et kermesse de l'École St
Laurent.

6 juillet - Fête de l'École du Taureau Bleu.

9 juillet – Dernier club du val aux fées avant les
vacances.

12 juillet – Allumage du four communal.

17/07 -> 11/09 (jeudis) - Contes sous les chênes.

24-27 juillet – 10^{ème} Rencontres de l'imaginaire.

29 juillet – Balade « Arbres remarquables ».

3 août – Marché artisanal – Kermesse médiévale.

5 août – Reprise de l'entraînement foot seniors.

9 août – Allumage du four communal.

10 août – Grand spectacle de chevalerie.

2 septembre – Rentrée des classes.

3 septembre – Reprise du club du val aux fées.

7 septembre – Reprise des matchs de foot.

9 septembre – Reprise de l'entraînement foot
jeunes.

16 et 19 septembre – Sortie brame du cerf.

20-21 septembre – Journées du Patrimoine.

Pour paraître dans cette rubrique, merci de
transmettre vos informations à la mairie
avant le 15 septembre prochain.

Bulletin d'information municipal de Concoret – numéro 01
Juin 2014 – Responsable de la publication : R. COIGNARD

CONCORET POUR VOUS



CONCORET AVEC VOUS

BULLETIN MUNICIPAL

N°01 - JUIN 2014

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Lors des élections municipales de mars, vous nous avez
choisis pour les six années à venir. Nous vous en
remerçons sincèrement.

Je prends ici toute la mesure de la tâche qui nous attend. Avec mon
équipe, je m'engage au service de vous tous. Nous apporterons une
attention particulière au développement de notre belle commune et de
votre qualité de vie.

Ronan COIGNARD

ZOOM SUR : la nouvelle équipe municipale



Jean- Marie AUBERT

1^{er} adjoint, urbanisme, voirie,
terrains communaux



Joëlle AUBERT

2^{ème} adjointe, affaires
sociales, personnes âgées



Sarah MULLER

3^{ème} adjointe, tourisme,
patrimoine, associations

Les conseillers municipaux

Déborah GARCIA
Edmond GORTAIS
Gwenaëll AUBRY
Loïc SAILLARD

Evelyne EVEILLARD
Yann LEGLOAHEC
Nicolas MEZZALIRA
Alain COAT

Philippe VIMAL DU
MONTEIL
Gilles LURETTE
Jean-Pierre LE BOURHIS

Actualités municipales

Point sur la situation financière de la commune de Concoret

Après les élections, nous avons construit le budget communal pour 2014. Nous avons pris connaissance de la situation de la commune par le biais de la Trésorerie de Mauron. Nous constatons que la marge de manœuvre, afin d'investir pour la commune, est très limitée (20 000 €). D'autre part, notre capacité d'emprunt est presque nulle car notre dette est élevée (1221 € par habitant contre 690 € en moyenne dans le Morbihan). Enfin, nos impôts sont aussi au-dessus de la moyenne (+3,7 points de taxe d'habitation, +4,2 points de taxe foncière bâtie, +9,2 points de taxe foncière non bâtie). Malgré cette situation financière délicate et conscients des difficultés de chacun en cette période de crise, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014.

Rythmes scolaires

Les temps d'activités périscolaires seront le lundi et le jeudi de 15h15 à 16h30.

5 thèmes sont prévus : *manger-bouger ; découverte des métiers ; patrimoine et nature ; arts et culture ; rencontre de l'autre*. Nous recherchons des animateurs (bénévoles ou non).

Renseignements en mairie.

Travaux à l'école du Taureau Bleu

Nous continuons la rénovation de l'école communale. Le sol de la salle de sieste et les peintures seront refaits cet été.

Bulletin municipal trimestriel

Prochain numéro en septembre, disponible dans les commerces, à la mairie ou par courriel. Pour être informé de la date des conseils municipaux ou pour toutes demandes et suggestions : mairie-concoret@wanadoo.fr

Camping – Espace de loisirs

Ouvert du 15/06 au 30/09. Les habitants pourront profiter librement des installations (tennis, pétanque, ping-pong, jeux pour enfants).



Chantiers citoyens

La 1^{ère} journée s'est déroulée le 7 juin. Merci aux nombreux participants. Informations et inscriptions en mairie.

Vivre ensemble

Bruits de voisinage - Par arrêté préfectoral, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 19h30, le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H et le dimanche de 10H à 12H.

Chardons - Par arrêté préfectoral, les propriétaires sont tenus de procéder à la **destruction des chardons** présents sur leurs terrains.

Mise en garde contre le démarchage commercial abusif - Des habitants ont été approchés par des entreprises malveillantes se réclamant de la mairie, pour des travaux. Si la mairie engageait ce type d'action, vous en seriez informés. Rappel : vous disposez toujours d'un délai de rétractation de 7 jours en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception.

Rappel contre les « feux de jardins » - L'incinération des végétaux coupés est interdite du 1^{er} juillet au 30 septembre. Durant les autres périodes de l'année, l'incinération est règlementée. Se renseigner en mairie. De manière générale, préférez le broyage, le compostage et la déchetterie.

Chenil service - La commune dispose d'un contrat annuel avec Chenil Services pour les animaux errants. Contacter la mairie.

Défibrillateur - Il existe, depuis 2012, un défibrillateur sur le mur extérieur du Foyer rural. **Cet appareil peut sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque**. Il est pourtant régulièrement vandalisé. Merci d'être vigilants quant à son maintien en fonctionnement. Des formations existent pour apprendre à s'en servir, se renseigner en mairie.

Changement des numéros d'urgence - Deux numéros d'urgence uniques à retenir : le **112** pour les services d'urgences depuis un portable ou un fixe. Le **114** : pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre.

Entretien des trottoirs - Certains d'entre vous ont fait remarquer à la commune que les trottoirs n'étaient pas entretenus. Après renseignement, les propriétaires se doivent d'entretenir le trottoir limitant leur propriété.